

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du mardi 16 juillet 2019

P.V. N° 3

Président de séance : William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) - MM André ABLARD – Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI – André SASSELLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Dates des engagements séniors / jeunes /féminines / futsal / loisirs*
- *Mutés supplémentaires*
- *Challenge de la Sportivité*
- *Information*

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Adressant l'ensemble des éléments concernant le lancement du EFOOT national. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant le suivi des bons de formations saison 2018/2019 par l'IR2F. Noté.

• CLUBS :

- **LOGUES** : Demande de changement de catégorie jeune. Transmis à la Commission des Championnats Jeunes

- **LE LAVANDOU** : Demande de changement de catégorie en séniors. Transmis à la Commission des Championnats Séniors.

- **STE MAXIME** : Adressant copie d'un mail expédié au club de DRAGUIGNAN SC. Noté.

- **LA LONDE – BORMES** : Demande de création d'une entente. Le Comité de Direction émet un avis favorable et transmet la demande à la Ligue Méditerranée.

- **BRIGNOLES – LE VAL BESSILLON** : Demande de création d'une entente. Le Comité de Direction émet un avis favorable et transmet la demande à la Ligue Méditerranée.

• **DIVERS :**

- **MAIRIE DU PRADET** : Prêt installations sportives pour la saison 2019/2020. Noté.
>> Calendrier de la saison 2019/2020 du complexe sportif Claude MESANGROAS.

- **Mme Héloïse FORISSIER** : Demande renseignements pour effectuer son BPEJPS Sports Collectifs. Le Vice-Président Délégué répondra.

CDOS : Lancement de la 10^{ème} édition « sentez-vous sport ». Noté.

ADDITIF AUX NOMINATIONS DES COMMISSIONS du 09.07.19

DEPARTEMENT TECHNIQUE : MM Jean Carl TONIN – Jean DELOFFRE

Dates butoirs des Engagements

SENIORS : D1 à D4 : Les résultats de championnat de Ligue n'étant toujours pas validés la clôture des engagements pour ces catégories est fixée au 24 juillet 2019. L'ouverture des engagements se fera dès la réception des informations de la Ligue.

Coupe du Var Séniors :

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

JEUNES : CRITERIUM U18/U19/U20 D1 & D2 – U18 D1 & D2 – U17 D1 & D2 – U16 D1 & D2 – U15 D1 & D2 - U14 D1

> Clôture des engagements le 24 juillet 2019

CRITERIUM U18/U19/U20 D3 – U18 D3 – U17 D3 – U16 D3 – U15 D3 – U14 D3

> Clôture des engagements le 07 septembre 2019

Coupe du Var U18 – U17 – U16 – U15 et U14

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

Pas de Coupe du Var pour le Critérium U18/U19/U20

FEMININES SENIORS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 29 août 2019

U18 / U15 et CRITERIUM U13 FEMININES : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 17 septembre 2019

FUTSAL :

> Clôture des engagements le 24 juillet 2019

>> **Coupe du Var Futsal**

> **Obligatoire** : pas de pré-engagement

LOISIRS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 20 août 2019

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

↳ **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE** :

FC PUGETOIS (D2) - STE MAXIME (R1) - TRANS (D3)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN JOUEUR SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 67.1 du R.A.G de la LIGUE MEDITERRANEE

- Pour trois saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↳ **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

LE LAVANDOU (D1) –STE MAXIME (D2)

- Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↳ **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

FC PUGETOIS (D2)

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

SENIORS : ST ZACHARIE

U19 : TOULON USAM

U17 : BANDOL

U15 : HYERES FC

LOISIRS : SIBLAS

Une remise de récompense aura lieu au siège du District du Var (date à déterminer).

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion de bureau
Le mardi 23 juillet 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO